



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction des affaires maritimes

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique – Manche Ouest

Centre Régional Opérationnel
de Surveillance et de Sauvetage
Atlantique



2011



Présent
pour
l'avenir



SOMMAIRE

Sommaire	2
Mémento 2011	4
Carte zone de compétence CROSSA Etel	6

I - SAUVETAGE ET ASSISTANCE MARITIMES

1. BILAN GENERAL 2011	7
1.1 Nombre d'opérations	7
1.2 Répartition mensuelle des opérations	7
1.3 Aide médicale en mer	8
1.4 Bilan humain	9
1.5 Répartition géographique des opérations	9
2. ANALYSE DES OPERATIONS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE	10
2.1 Navires de commerce	11
2.2 Navires de pêche	12
2.3 Navires de plaisance	13
2.4 Loisirs nautiques	15
3. ANALYSE DES OPERATIONS PAR TYPES D'ALERTE	17
3.1 Fausses alertes	17
3.2 Signaux Pyrotechniques	17
3.3 Balises de détresse SARSAT/COSPAS	18
3.4 Appel Sélectif Numérique	18
4. MOYENS ENGAGES	19
4.1 Terrestres	19
4.2 Nautiques	20
4.3 Aériens	21

II - SURVEILLANCE ET POLICE DE LA NAVIGATION MARITIME

1. MISSIONS DU CROSSA ETEL	23
2. SYNTHESE DE L' ANNEE 2011	24

III - RECUEIL ET DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

1. RECUEIL DE L'INFORMATION NAUTIQUE	25
2. TRANSMISSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE	25
3. DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE	25

IV - SURVEILLANCE DES PÊCHES MARITIMES

1. L'ORGANISATION DU CSP ETEL	26
2. LE SUIVI DES NAVIRES DE PÊCHE PAR SATELLITE	27
3. LA GESTION DES PRÉAVIS DE DÉBARQUEMENT	30
4. BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2011	31
Conclusion	35
Table des matières	36
Liste de diffusion	37

MEMENTO

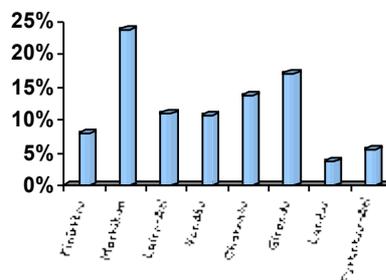
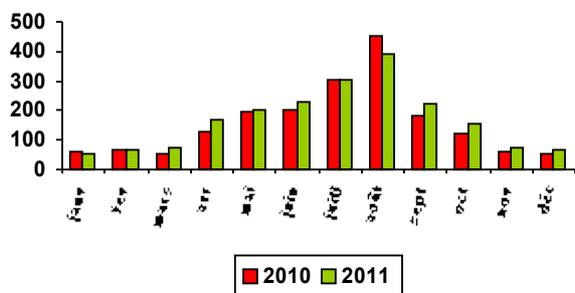
Statistiques 2011

1. ASSISTANCE ET SAUVETAGE

Nombre d'opérations : 2009

Jun à septembre : 56.9 % des opérations

Répartition géographique (93,7 % en eaux territoriales)



Secteurs d'activité concernés : 68 % plaisance immatriculée (415 SAR et 797 MAS)
 13 % loisirs nautiques
 13 % pêche professionnelle
 3 % commerce et 3 % autres

4648 personnes impliquées dont 1040 secourues (134 blessées) et 2482 assistées

- 43 décès ou disparitions dont : 1 pêcheur professionnel
 21 plaisanciers
 13 baigneurs

Taux de fausses alertes : **10,85 %**

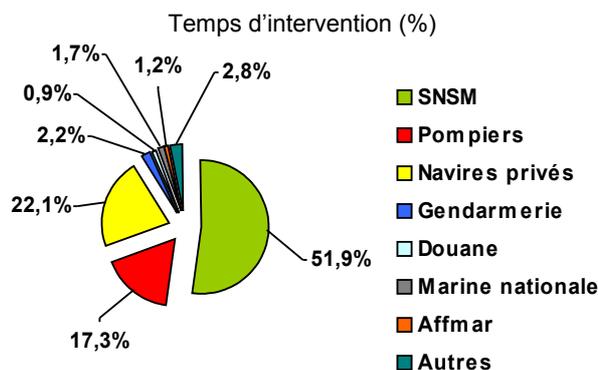
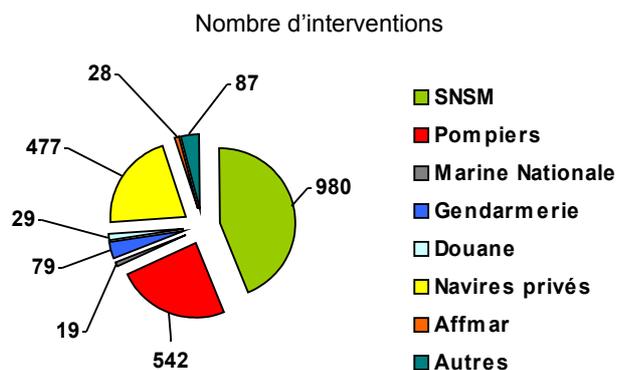
- 94,1 % des alertes par balises de détresse sont fausses
- 43 % des alertes par fusées rouges sont fausses, 36 % de ces alertes sont avérées et 21 % sont restées incertaines

Répartition des moyens d'assistance et de sauvetage :

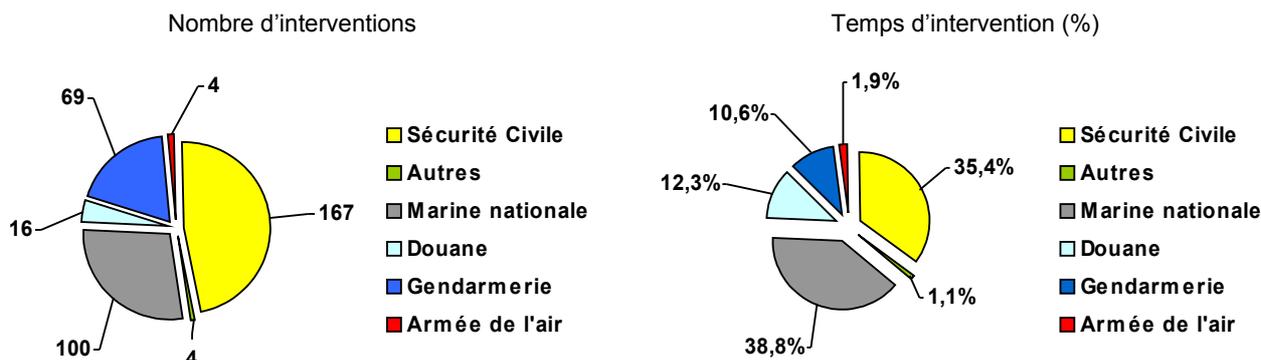
Moyens terrestres : **1236** interventions

- Pompiers : 571 interventions (34,2 % du temps d'intervention)
- Sémaphores (Marine Nationale) : 203 interventions (46,2 % du temps d'intervention)
- Gendarmerie nationale : 94 interventions (6,3 % du temps d'intervention)

Moyens Nautiques : **2241** interventions



Moyens Aériens : **360** mises en oeuvre



2. SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION PROFESSIONNELLE

Nombre d'affaires : **258** dont 19 opérations d'assistance (MAS)
1 événement COLDER (perte partielle de cargaison)
238 autorisations de mouillage

Nombre de compte-rendus d'entrée dans les eaux françaises (SURNAV) : **1598**

3. RECUEIL ET DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

Nombre de demandes d'AVURNAV émises par le CROSS : **74**
Nombre de bulletins météorologiques spéciaux : **283**, représentant **11613** diffusions
Nombre de diffusions des bulletins météorologiques réguliers : **12549**
Nombre de diffusions des avertissements de tirs de Gâvres : **730**

4. SURVEILLANCE DES PECHEES

4.1. Suivi par satellite (VMS) et contrôle de l'effort de pêche

11,2 millions de positions VMS reçues de navires français et étrangers.
5464 préavis de débarquement reçus et analysés
2551 messages d'effort de pêche de navires français saisis

4.2. Coordination opérationnelle des moyens de surveillance nautiques et aériens

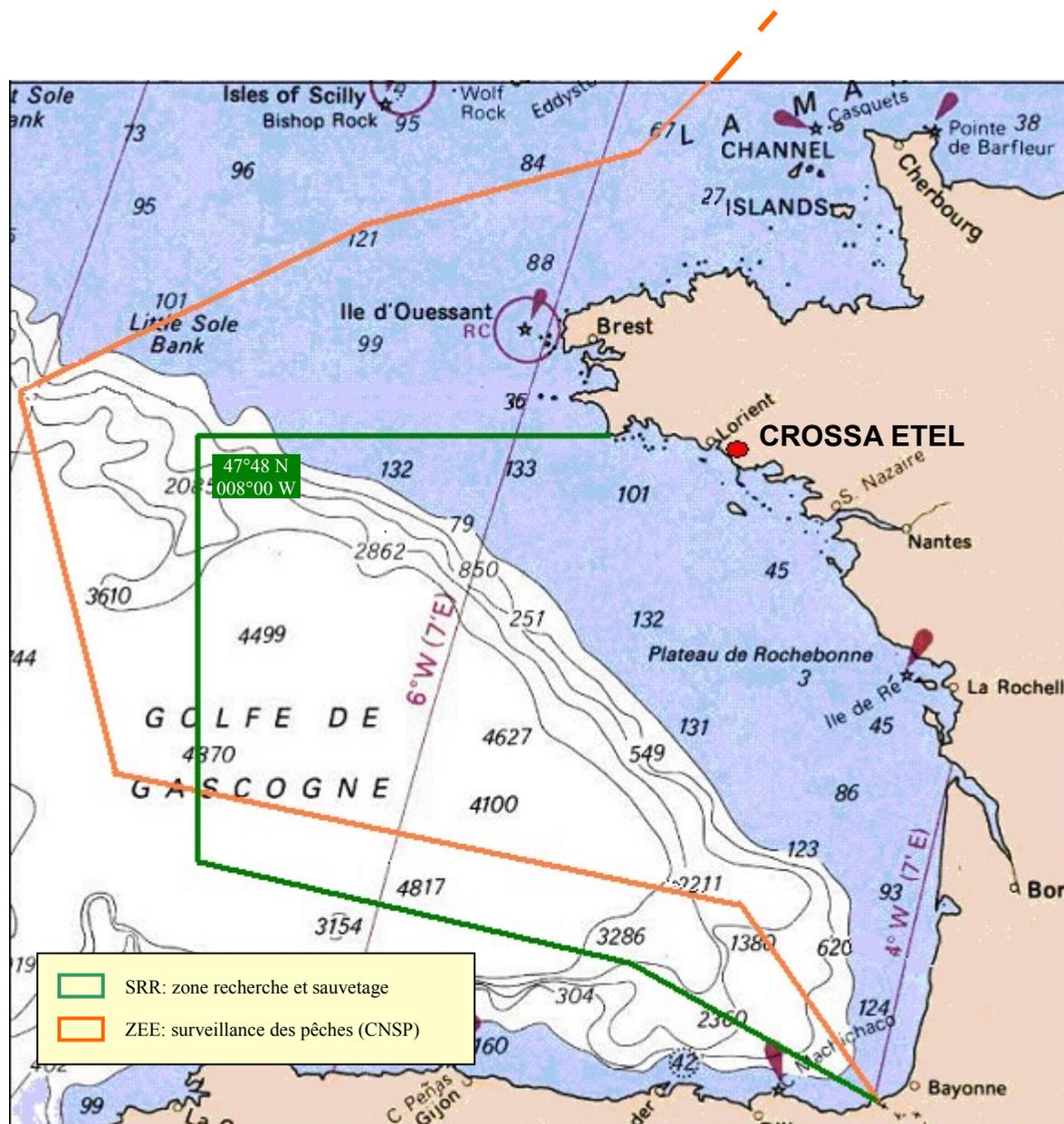
962 navires contrôlés au débarquement.
2592 contrôles de navires à la mer sur les façades Atlantique et Manche-Mer du nord donnant lieu à 679 procès verbaux .
5 navires battant pavillon étranger déroutés.

CONTACTER LE CROSSA Etel

Canal VHF 16
Tél 02 97 55 35 35 → à mettre en mémoire du GSM portable
N° d'urgence : 112

Adresse postale: 40 avenue Louis Bougo, 56410 ETEL
Adresse mail : cross-etel.dosm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ZONE DE COMPETENCE DU CROSSA ETEL

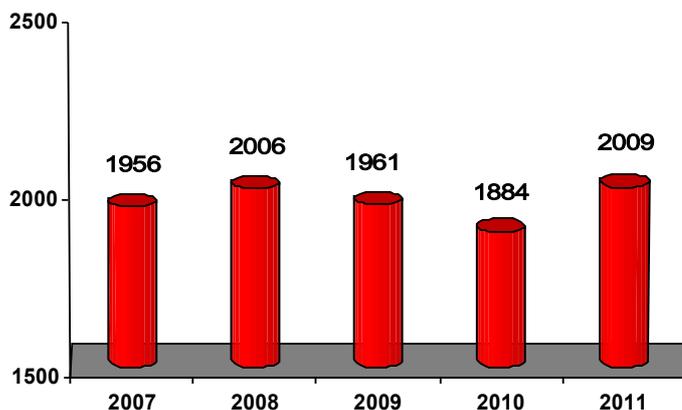


I - SAUVETAGE ET ASSISTANCE MARITIMES

1. BILAN GENERAL 2011

1.1 Nombre d'opérations

Le nombre total d'affaires suivies et coordonnées par le CROSSA Etel en 2011 s'élève à **2009** opérations.



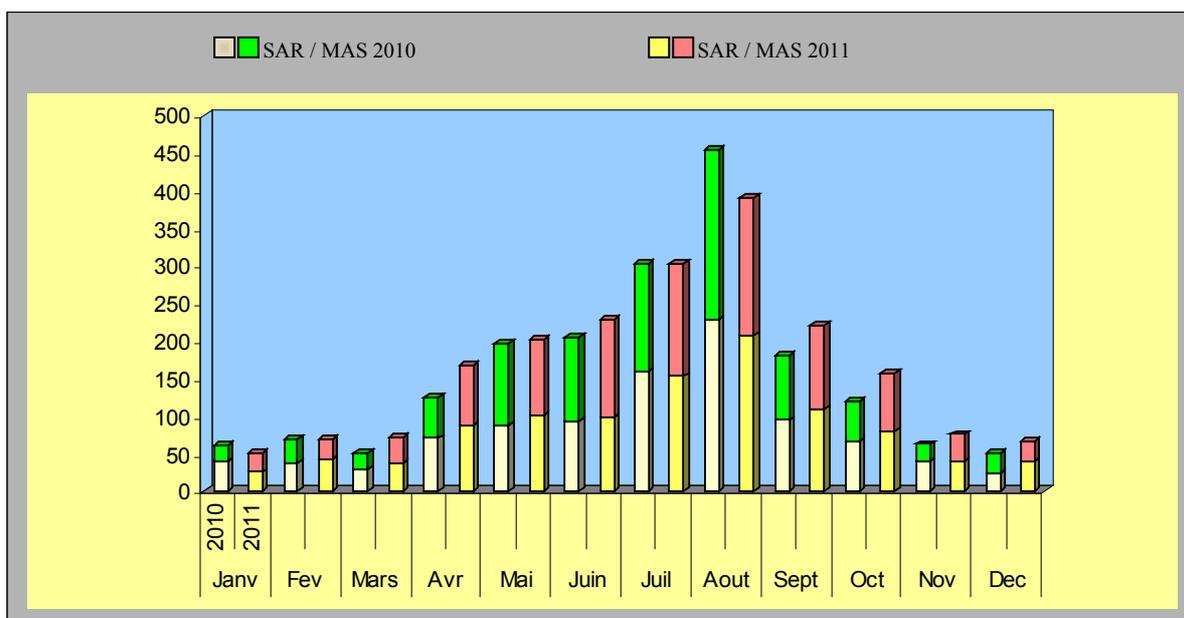
Ces 2009 opérations se répartissent en 1028 opérations de sauvetage (SAR) et 981 opérations d'assistance aux biens (MAS).

Le déclenchement d'un moyen nautique peut être motivé, bien entendu, par une opération de sauvetage rendue nécessaire par un péril grave et imminent pour les personnes. Mais il peut également s'agir d'une opération d'assistance aux biens lorsqu'une avarie de propulsion ou de barre nécessite seulement un remorquage ou l'intervention d'un plongeur. SAR (search and rescue) dans le premier cas, MAS (acronyme anglophone de service d'assistance maritime) dans le deuxième, chaque opération est désormais ainsi qualifiée par le CROSS en tenant compte de divers paramètres: outre la nature de l'alerte initiale, le contexte géographique, les conditions météorologiques et le niveau de compétence ou de maîtrise montré par l'équipage.

Par ailleurs, **1659** dossiers ont été classés en rubrique « divers » pour des événements de moindre ampleur (ex : objets à la dérive, feux éteints, rupture de mouillage notamment par mauvais temps et autorisations de mouillages). Ces affaires ont nécessité une phase d'enquête et un traitement de la part du CROSSA, voire la mise en oeuvre de moyens terrestres, nautiques ou aériens ; mais elles ne relèvent ni du sauvetage ni de l'assistance.

1.2 Répartition mensuelle des opérations

La répartition mensuelle des opérations, présentée dans le graphique ci-dessous, met tout particulièrement en évidence le pic d'activité estivale. Les quatre mois de juin à septembre inclus représentent 56,9 % de l'activité annuelle du CROSSA en SECMAR. L'avant et l'arrière saison ont cependant montré en 2011 un important niveau d'activité.



1.3 Aide médicale en mer

L'aide médicale en mer, définie par l'instruction ministérielle du 29 août 2011, est fondée sur la consultation médicale et consiste en la prise en charge par un médecin de toute situation de détresse humaine survenant parmi les membres d'équipage d'un navire.

Elle s'appuie sur :

- **le SAMU de Toulouse**, qui est le centre français de consultation médicale maritime (CCMM), et dont la mission consiste à préconiser ou bien des soins à bord ou bien l'évacuation (médicalisée ou non) du malade/blessé
- **les Samu de Coordination Médicale Maritime (SCMM 29 et 64 pour la zone Etel)** qui organisent l'éventuelle médicalisation et l'accueil à terre du blessé/malade.
- **le CROSSA** qui, en étroite liaison avec les **SCMM**, détermine le vecteur d'évacuation, et coordonne l'opération.

L'aide médicale en mer représente **140** opérations réparties de la façon suivante :

- **11** blessés/malades avec soins à bord sans déroutement
- **74** blessés/malades avec soins à bord avec déroutement
- **35** Evasan (évacuation sanitaire)
- **20** Evamed (évacuation médicalisée)

Les évacuations s'élèvent à **55** en 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011
EVACUATIONS (EVASAN / EVAMED)	77	75	65	56	55

Ces évacuations se répartissent comme suit :

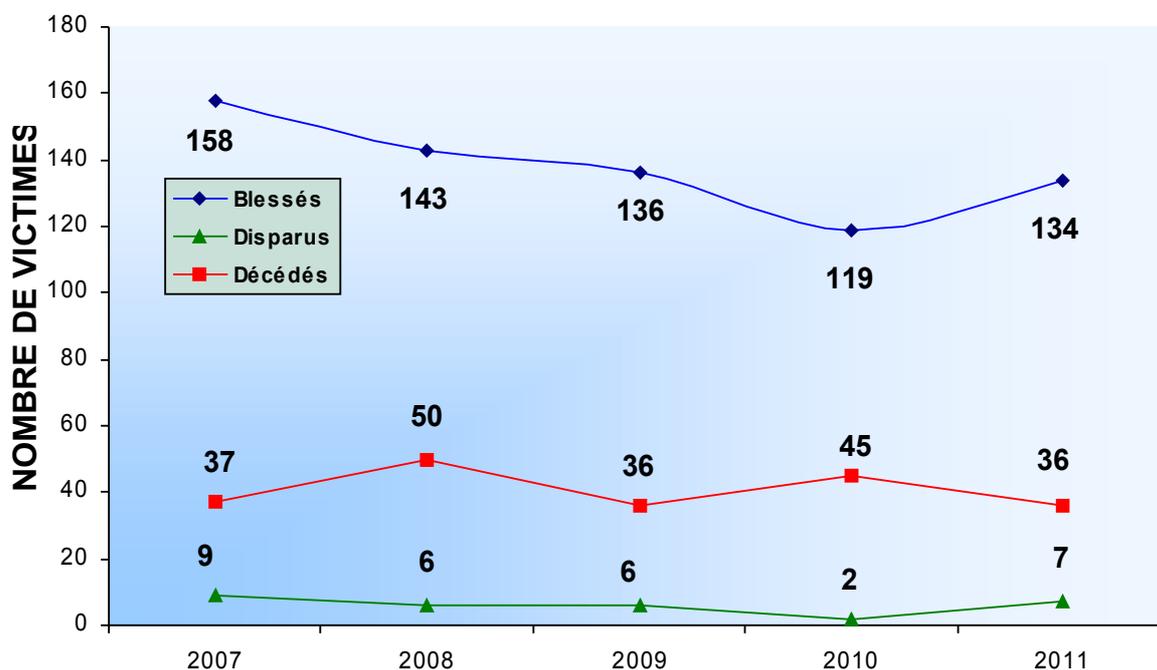
- ⇒ Navigation de commerce : 12
- ⇒ Pêche professionnelle: 17
- ⇒ Plaisance et loisirs nautiques : 19
- ⇒ Autres : 7

1.4 Bilan humain

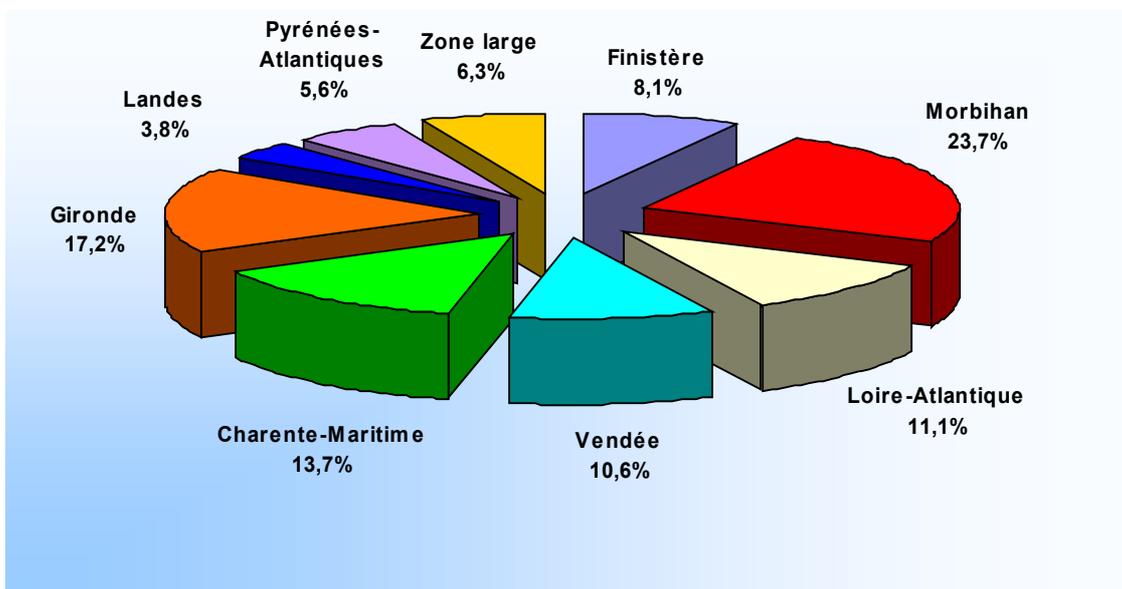
Le nombre de personnes impliquées s'élève à **4648** dont :

- 1040 secourues (dont 134 blessées)
- 2482 assistées
- 723 tirées d'affaire seules
- 43 décédées (36) ou disparues (7)

Ces 43 décès ou disparitions concernent : 1 pêcheur professionnel
21 plaisanciers
2 pratiquants d'un loisir nautique (plongée, kayak)
13 baigneurs
6 autres (promeneurs, etc)



1.5 Répartition géographique des opérations en 2011

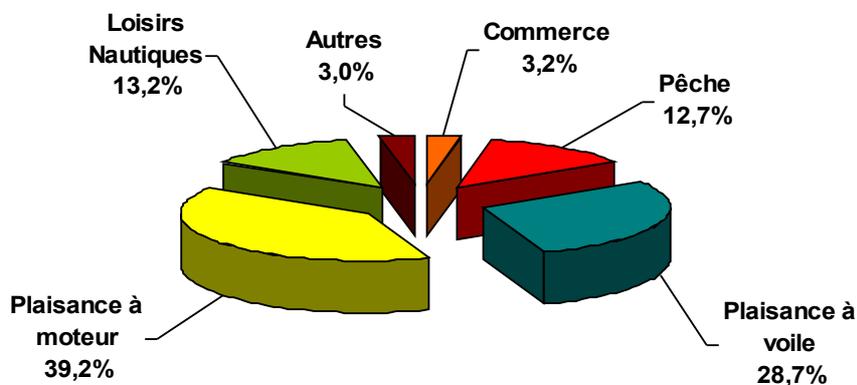


Cette répartition géographique concerne les opérations d'assistance et de sauvetage survenues dans les eaux territoriales et près des côtes (93,7 % du total des opérations). Elle est conforme à l'importance des bassins de pratique de la plaisance identifiés sur la façade Atlantique.

2. ANALYSE DES OPERATIONS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE

L'activité du CROSSA ETEL en 2011 confirme la tendance observée depuis plusieurs années, caractérisée par 81 % d'opérations concernant la plaisance et les loisirs nautiques, 13 % concernant la pêche, 3 % le commerce et 3 % impliquant des flotteurs divers (annexe, conchyliculture, État, aéronef ...).

➤ Commerce	57 opérations	
➤ Pêche	227	
➤ Plaisance à voile	513	
➤ Plaisance à moteur	699	
➤ Loisirs Nautiques	235	
dout :		
➤ kayak		20
➤ Kitesurf		46
➤ planche à voile		62
➤ ski nautique		0
➤ véhicules nautiques à moteur (VNM – jet ski)		41
➤ surf		37
➤ autres loisirs nautiques		29
➤ Autres	54	
dout :		
➤ Aéronef		2
➤ Navire d'État		17
➤ Annexe		29
➤ Conchylicole / Aquacole		6

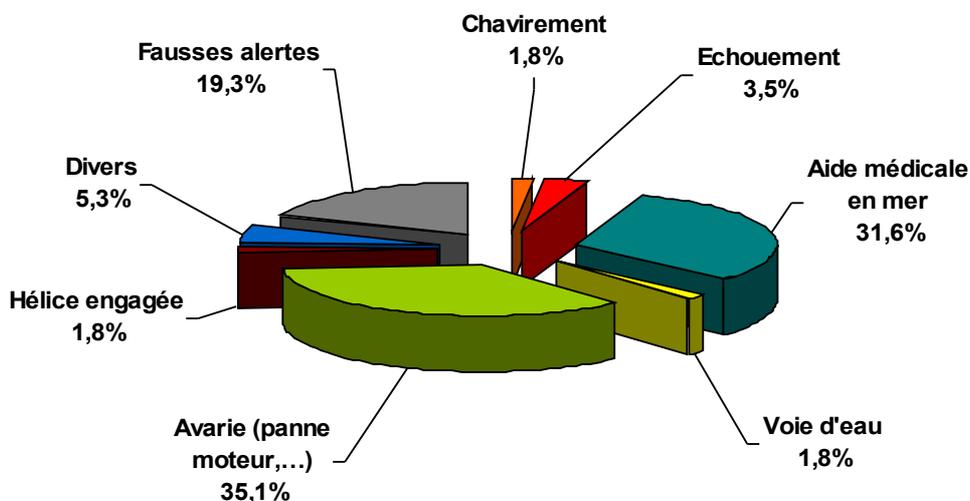


2.1. Navires de commerce

Le nombre d'opérations d'assistance et de sauvetage concernant des navires de commerce s'élève en 2011 à **57**, dont 24 classifiées MAS (Assistance) et 33 SAR (Sauvetage).

	2008	2009	2010 (Fausses alertes)		2011 (Fausses alertes)	
Nombres d'Interventions	41	38	63 (4)		57 (11)	
			SAR	MAS	SAR	MAS
			24	39	33	24
Personnes impliquées	138	160	296		428	
dont :						
tirées d'affaire seules	73	20	174		173	
secourues (dont blessées)	64 (10)	120 (20)	22 (5)		57 (8)	
assistées			87		84	
➤ décédées	0	0	0		0	
➤ disparues	1	0	0		0	

Causes des opérations



Nota : dans les tableaux figurant aux 2.1. à 2.3, la catégorie « assistées » concerne les personnes ayant bénéficié d'une simple assistance et non d'un sauvetage.

Notons pour cette année 2011, l'augmentation significative des fausses alertes due au déclenchement intempestif de balises 406 Mhz

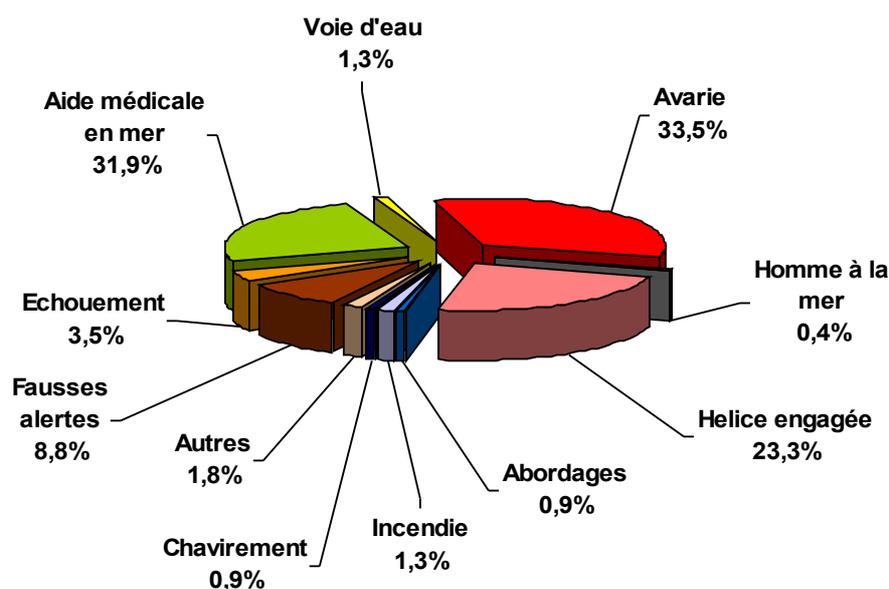
2.2 Navires de pêche

227 événements ont été dénombrés en 2011, dont 3 pertes totales de navire. Le nombre de marins concernés est de 600, dont 45 blessés, aucun décédé et 1 disparu.

Le nombre de blessés à bord des navires de pêche reste important. Ainsi, la pêche professionnelle a motivé 55 (dont 17 évacuations médicales ou sanitaires) des 140 aides médicales en mer coordonnées par le CROSSA.

	2007	2008	2009	2010	2011 (Fausses alertes)		
Nombres d'Interventions	221	210	205	252 (34)	227 (20)		
				SAR	MAS	SAR	MAS
				123	129	90	137
dont navires perdus	4	7	4	3	3		
Remorquages	75	80	68	109	101		
Personnes impliquées	498	497	397	599	600		
dont :							
tirées d'affaire seules	78	68	48	51	35		
secourues (dont blessées)	416 (60)	427 (59)	344 (50)	143 (37)	113 (45)		
assistées				365	401		
➤ décédées	4	2	4	7	0		
➤ disparues	0	0	1	0	1		

Causes des opérations



Eléments significatifs de l'année 2011 :

Le bilan des victimes de la pêche professionnelle est en très nette diminution, puisqu'une seule victime est à déplorer pour cette année 2011 contre 7 marins l'année précédente.

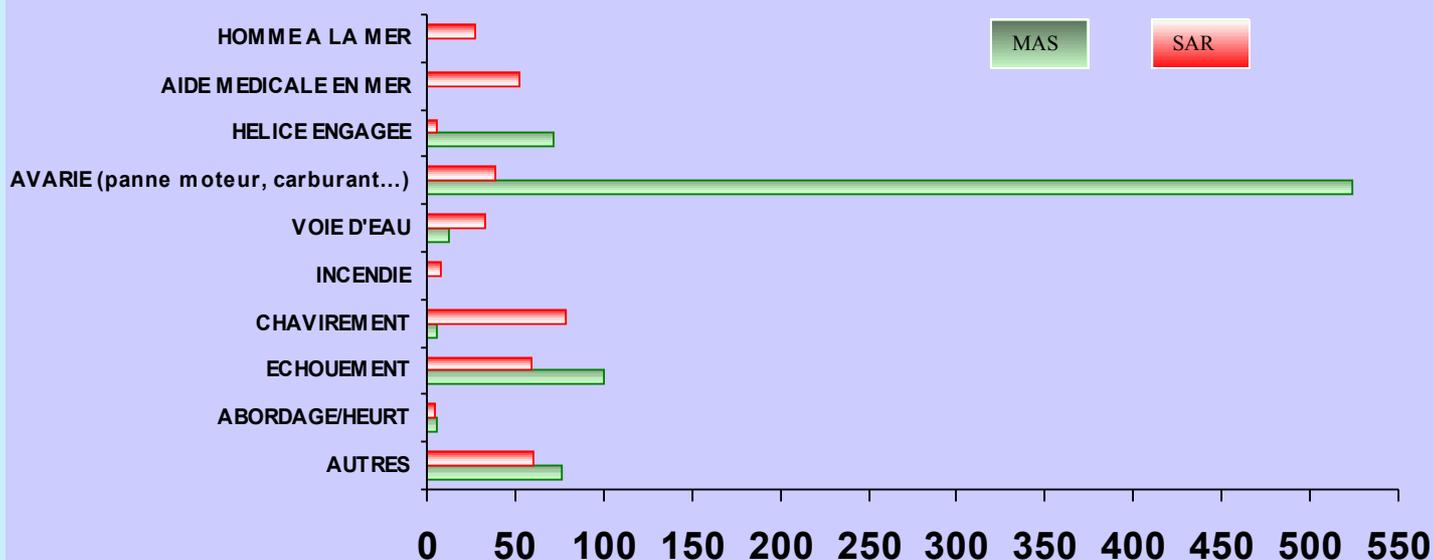
2.3 Navires de plaisance

1212 événements de mer ont été dénombrés en 2011 pour la plaisance pratiquée à bord des navires immatriculés ou leurs embarcations annexes (hors scooters des mers et jet ski). Le nombre de personnes concernées est de **3153**, dont **54** blessés, **17** décédés et **4** disparus.

	2007	2008	2009	2010 (Fausses alertes)		2011 (Fausses alertes)	
Nombres d'Interventions	1002 --- voile : 438 moteur : 564	961 --- voile : 392 moteur : 569	983 --- voile : 389 moteur : 594	1133 (44) --- voile : 474 moteur : 659		1212 (43) --- voile : 513 moteur : 699	
				SAR	MAS	SAR	MAS
				409 (43) --- voile : 206 moteur : 203	724 (1) --- voile : 268 moteur : 456	415 (42) --- voile : 235 moteur : 180	797 (1) --- voile : 278 moteur : 519
dont navires perdus	13	13	8	21		15	
Personnes impliquées	2525	2445	2405	2716		3153	
dont :							
tirées d'affaire seules	221	316	272	290		365	
secourues (dont blessées)	2282 (56)	2113 (55)	2117 (53)	640 (53)		690 (54)	
assistées				1709		1990	
➤ décédées	18	16	16	12		17	
➤ disparues	3	0	0	1		4	

On ne peut que constater la persistance du nombre de pannes moteur, **563** (428 en plaisance moteur, 135 en plaisance à voile), ce qui représente près de la moitié du total des opérations en plaisance, ou 70 % des demandes d'assistance (MAS).

REPARTITION DES OPERATIONS D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE



Éléments significatifs de l'année 2011 :

Le bilan humain est en forte hausse avec 21 décès contre 13 en 2010.

Malgré des conditions de mer globalement clémentes, le nombre d'accidents comportant en cause initiale des chavirements de bateaux à moteur ou des chutes à la mer en cause initiale est en augmentation, et concerne 15 des 21 personnes décédées (10 sur 13 en 2010):

- 10 décès suite à une chute à la mer (dont 4 en plaisance voile),
- 5 décès suite au chavirement de l'embarcation à moteur.

L'indispensable flottabilité individuelle

La flottabilité individuelle est un axe essentiel de prévention et de sensibilisation du public.

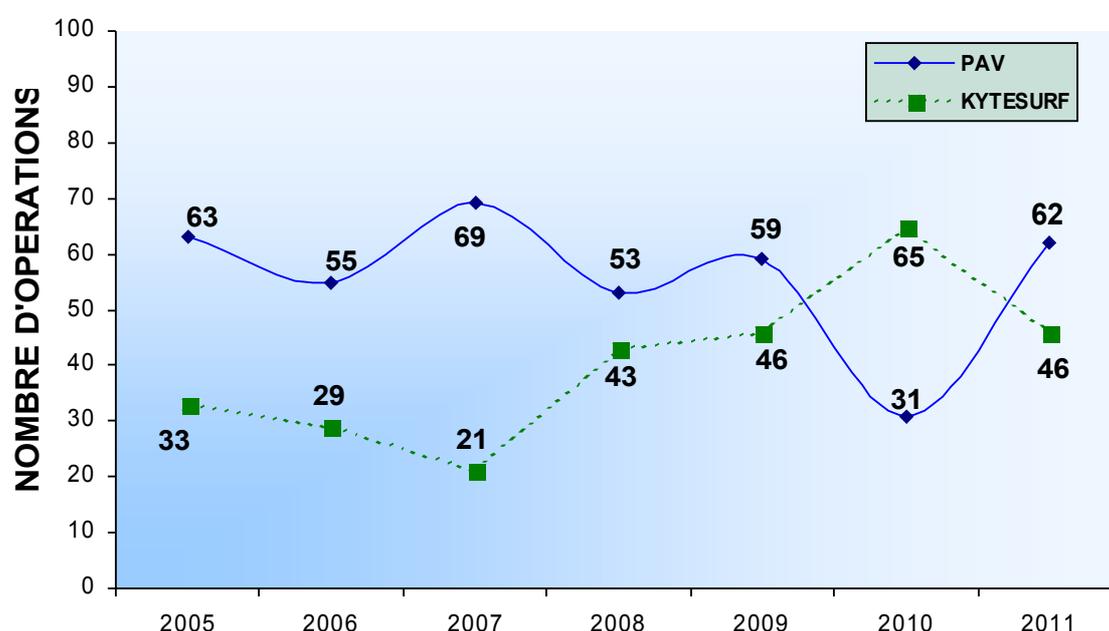
Le port d'un gilet gonflable ou d'un VFI est vivement recommandé en toutes circonstances et en particulier dans les hypothèses suivantes :

- navigation en solitaire ou en compagnie de personnes inexpérimentées
- équipier ou invité ne sachant pas nager
- navigation à bord de petites embarcations, y compris en annexe
- navigation et pêche dans des secteurs dangereux (barres, hauts fonds, courants)
- bateau non manoeuvrant, volontairement (pêche en dérive) ou non (avarie)
- navigation de nuit

2.4. Loisirs nautiques

Le nombre de personnes impliquées dans le cadre des loisirs nautiques (activités non embarquées ou pratiquées sur des engins non immatriculés ou avec scooters des mers) est de **345**, dont **142** dans la bande littorale des 300 mètres.

- Le nombre d'opérations d'assistance et de sauvetage s'élève à 235, impliquant 345 personnes dont 177 secourues, 29 assistées, 10 blessées et 1 décès.
- Le nombre d'opérations de recherche et de sauvetage impliquant des planches à voile s'élève à 62, connaissant ainsi une hausse de 50% par rapport à l'année précédente.
- Le nombre d'interventions relatives à la pratique du kite-surf est quant à lui en très nette diminution, 46 opérations pour l'année 2011.

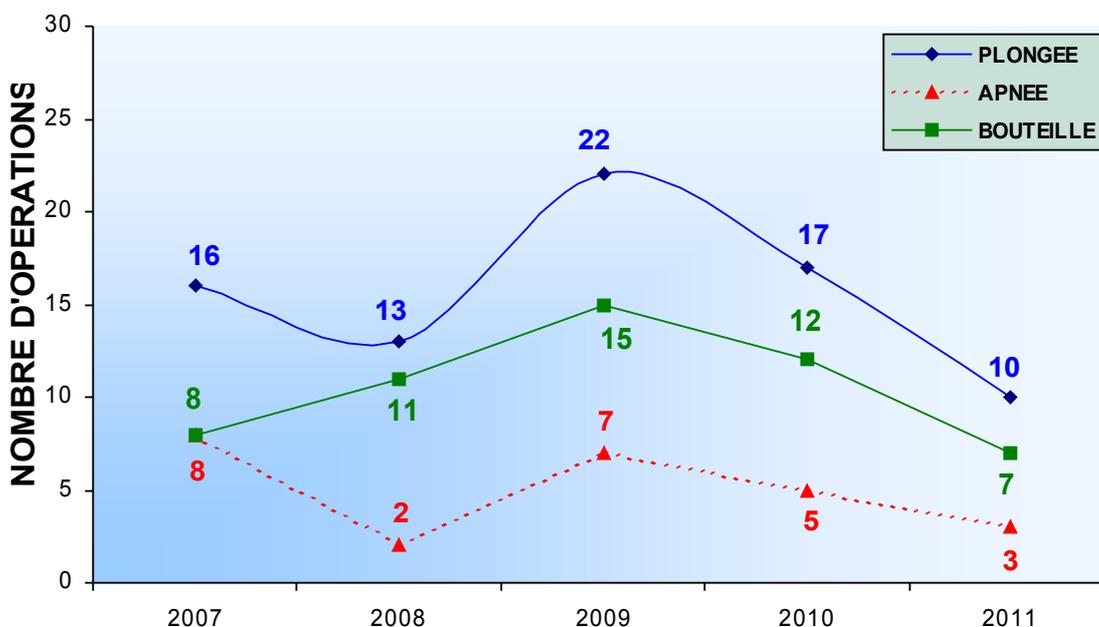


L'année 2011 marque le retour d'un niveau d'activité opérationnelle important, lié à l'implication des planches à voile dans les opérations de sauvetage ou d'assistance conformément aux années précédentes.

Message de prévention à l'attention des kite-surfeurs :

Lorsqu'un pratiquant perd sa voile, il est souhaitable qu'il en informe le CROSS ou le CTA/CODIS (tél 18 ou 112). Cela évite le déclenchement inutile des secours lorsqu'un témoin signale une voile désemparée.

- Les véhicules nautiques à moteur (jet-skis, scooters des mers...) ont suscité 41 opérations impliquant 66 personnes, dont 5 blessés et aucun décès, générant ainsi un bilan très proche de l'année 2009 (42 opérations impliquant 67 personnes).
- Le nombre d'accidents de plongée est globalement en constante diminution depuis l'année 2009. Le secteur de la plongée a généré 10 opérations (17 en 2010), 5 blessés et 1 décès sont à déplorer (6 décès en 2010).



- Le nombre d'accidents de baignade (**59**) est relativement constant par rapport à l'année 2010, contrairement au bilan humain qui connaît pour cette année 2011, une augmentation du nombre des victimes d'environ 50%.

Il convient de souligner qu'il ne s'agit là que des opérations coordonnées sous l'autorité du préfet maritime. Par ailleurs, les statistiques des communes qui permettraient de confirmer ou non une augmentation générale des accidents de baignade sur l'ensemble de la façade Atlantique, ne sont pas encore connues.

	2007	2008	2009	2010	2011
ACCIDENTS BAINNADE	50	88	75	55	59
DECEDES	5	11	6	6	11
DISPARUS	0	2	1	1	2

- Autres événements littoraux : sont également comptabilisés dans les opérations du CROSS, les chutes à la mer à partir d'une falaise et les suicides ayant donné lieu à des recherches en mer. L'année 2011 montre une très nette diminution du bilan humain : 6 décès ou disparitions, contre 14 en 2010.

3. ANALYSE DES OPERATIONS PAR MOYENS DE TRANSMISSION DE L'ALERTE

La majorité des transmissions d'alertes (1880 sur les 2009 opérations de 2011) s'effectue en téléphonie par les impliqués ou les témoins, le plus souvent via les organismes à terre (CODIS - sémaphores - autorités terrestres).

Contacteur le CROSS en cas d'urgence ou d'information relative à la sécurité maritime

En mer, privilégier le canal VHF 16 (après l'appel initial en ASN -canal VHF 70 si le navire est équipé) car il est entendu par les navires à proximité et il peut être goniométré par un sémaphore.

A défaut, depuis un GSM utiliser le numéro du CROSS (02.97.55.35.35) qui aura été mis en mémoire du portable auparavant; ou numéroté le 112 qui met en contact avec un service d'urgence (SDIS ou SAMU) qui établira une connexion avec le CROSS.

Il faut rappeler que depuis l'été 2011, le numéro abrégé 1616 n'est plus utilisable.

Les autres moyens de transmission des alertes pour l'année 2011 sont, outre les appels en phonie sur la VHF canal 16, les suivants :

Moyens de Transmission des Alertes	2011	
	Nombre d'Opérations	Fausse Alertes
- Signaux pyrotechniques	86	37 (43 %)
- Autres signaux réglementaires	1	1
- Balises de détresse 406 MHz	17	16 (94,1 %)
- Inmarsat C	4	2
- Appel Sélectif Numérique (ASN)	21	20

3.1. Fausse alertes

10,85 % (218) des alertes reçues par le CROSSA ETEL sont des fausses alertes, c'est à dire des alertes non justifiées par des situations de détresse. Elles concernent tous les types de transmission d'alerte, avec cependant des récurrences fortes. Elles sont généralement dues à de mauvaises manipulations, à des déclenchements intempestifs (Inmarsat, ASN, balises) ou à de mauvaises intentions.

3.2 Signaux Pyrotechniques

Le nombre global des opérations liées au déclenchement de signaux pyrotechniques est en augmentation par rapport à l'année 2010. Il convient de noter que 43 % des alertes par fusées rouges sont fausses, 21 % sont indéterminées et seulement 36 % de ces alertes sont avérées.

S'agissant d'un moyen de détresse pertinent et pratique, cela illustre toute la complexité de ces alertes où le risque de passer à côté d'une vraie situation d'urgence est réel.

Il est rappelé que selon l'article du 322-14 du code pénal, " *Le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*
Est puni des mêmes peines le fait de communiquer ou de divulguer une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours ".

3.3. Balises de détresse SARSAT/COSPAS

➤ Balises de détresse 406 MHz

Le nombre d'opérations suite au déclenchement de balises de radiolocalisation des sinistres de type COSPAS/SARSAT/406 MHz (détresse) s'élève à **17** en 2011, soit une nette diminution par rapport à 2010.

Le nombre de fausses alertes (fausses manipulations, déclenchements intempestifs...) reste cependant important (94,1%).

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de Balises 406 Mhz	51	30	34	26	17
Pourcentage Fausses Alertes	69%	83%	88%	85%	94%

3.4. Appel Sélectif Numérique (ASN)

Le nombre d'alertes dues à l'Appel Sélectif Numérique s'élève à **21** en 2011, dont **20** fausses alertes.

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre Alertes ASN	13	11	21	9	21
Nombre Fausses Alertes	9	8	20	5	20

S'agissant des systèmes d'alerte automatisés (Inmarsat, ASN, balises de détresse) les utilisateurs sont encouragés à avertir systématiquement les CROSS dès le moindre doute sur un déclenchement intempestif. Cela évite de mettre en oeuvre inutilement des moyens de recherche et de sauvetage qui sont ainsi distraits d'éventuelles alertes réelles.

4.LES MOYENS ENGAGES

Le CROSSA Etel coordonne les opérations de recherche et de sauvetage effectuées par différents moyens terrestres, nautiques et aériens des ministères de la Défense (Marine nationale, Gendarmerie maritime, Armée de l'air), de l'Intérieur (Sécurité civile et Gendarmerie nationale), du Budget (Douanes) et des Transports (Affaires maritimes), de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ainsi que des moyens privés sur zone.

Des moyens étrangers peuvent également être sollicités au titre de la coopération internationale en matière de sauvetage en mer.

4.1 Moyens terrestres

Pour l'année 2011, la répartition des interventions d'assistance et de sauvetage entre les différentes autorités des moyens terrestres est la suivante.

Autorités de Rattachement	Nombre Interventions	Temps Interventions	% Temps
➤ Gendarmerie Nationale	94	98 H 54	6,31
➤ Pompiers	571	535 H 08	34,16
➤ Marine Nationale (sémaphores)	203	723 H 18	46,18
➤ Police – CRS	12	14 H 00	0,89
➤ CCMM Toulouse	87	37 H 05	2,36
➤ SCMM / SAMU	159	72 H 03	4,60
➤ Mairie / Collectivités locales	50	27 H 09	1,73
➤ SNSM (plongeurs)	17	26 H 27	1,68
➤ Autres (Administrations étrangères, moyens privés, autorités portuaires, ...)	43	32 H 03	2,04
TOTAL	1236	1566 H 11	100,00

Le nombre d'interventions des sémaphores traduit leur rôle important en tant que moyen de transmission de l'alerte et de l'information opérationnelle en temps réel. Les sémaphores permettent en outre l'obtention des conditions météorologiques sur zone, le suivi visuel et radar de la situation, ainsi que les relais radio lorsque les stations VHF du CROSSA ne captent pas les appels.

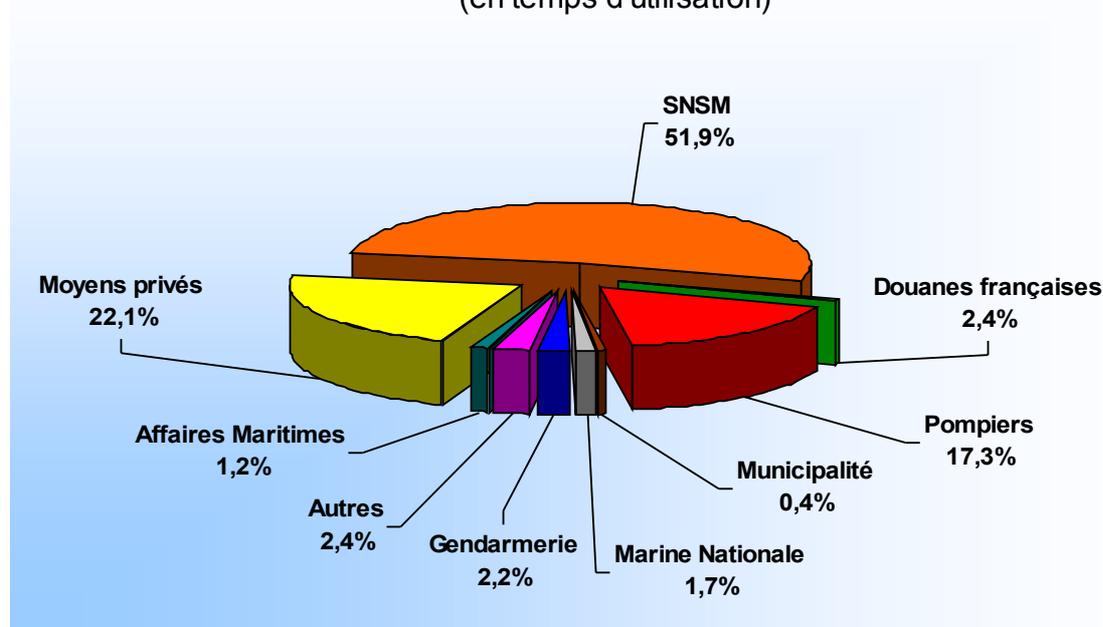
4.2 Moyens nautiques

Pour l'année 2011, la répartition des interventions d'assistance et de sauvetage entre les différents moyens nautiques est la suivante.

Autorités de Rattachement	Nombre Interventions	Temps Interventions	% Temps
➤ Affaires maritimes	28	51 H 39	1,22
➤ Gendarmerie nationale	79	93 H 12	2,20
➤ Moyens privés	477	934 H 58	22,09
➤ Pompiers	542	730 H 52	17,27
➤ SNSM	980	2194 H 16	51,86
➤ Marine nationale	19	69 H 46	1,65
➤ Douanes françaises	29	38 H 07	0,9
➤ Communes	33	16 H 05	0,38
➤ Autres (autorités portuaires, pilotage...)	54	101 H 55	2,41
TOTAL	2241	4230 H 51	100,00

UTILISATION DES MOYENS NAUTIQUES

(en temps d'utilisation)



On constate que 74 % des moyens nautiques engagés par le CROSS relèvent de la solidarité des gens de mer, que ce soit de manière impromptue et circonstancielle (navires privés sur zone) ou institutionnelle (les bénévoles de la SNSM sont les premiers partenaires du CROSS).

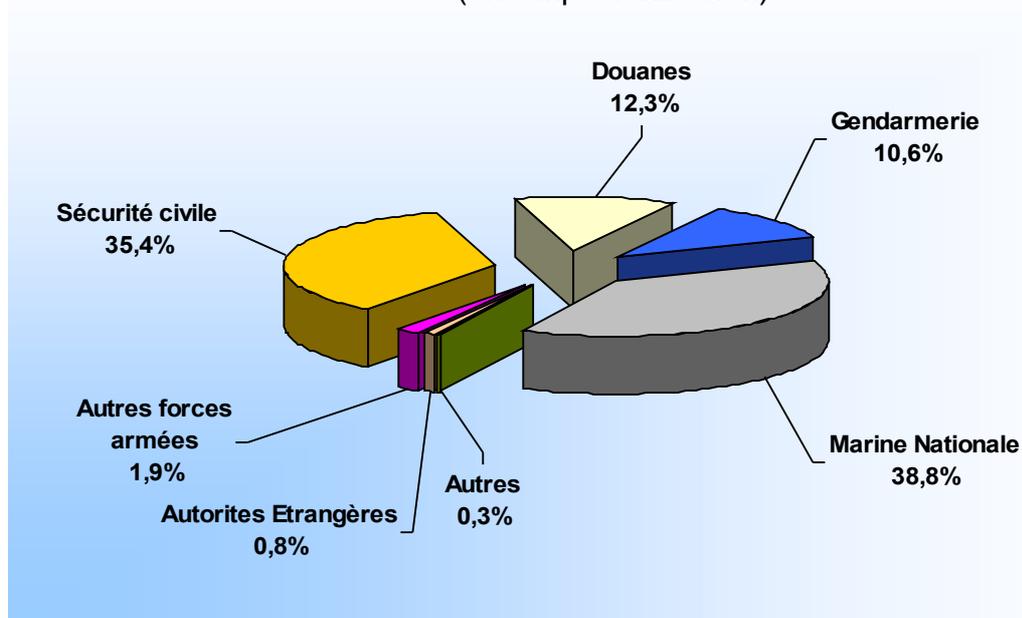
4.3 Moyens aériens

En 2011, la répartition des interventions de recherche et de sauvetage entre les différentes autorités de rattachement des moyens aériens est la suivante.

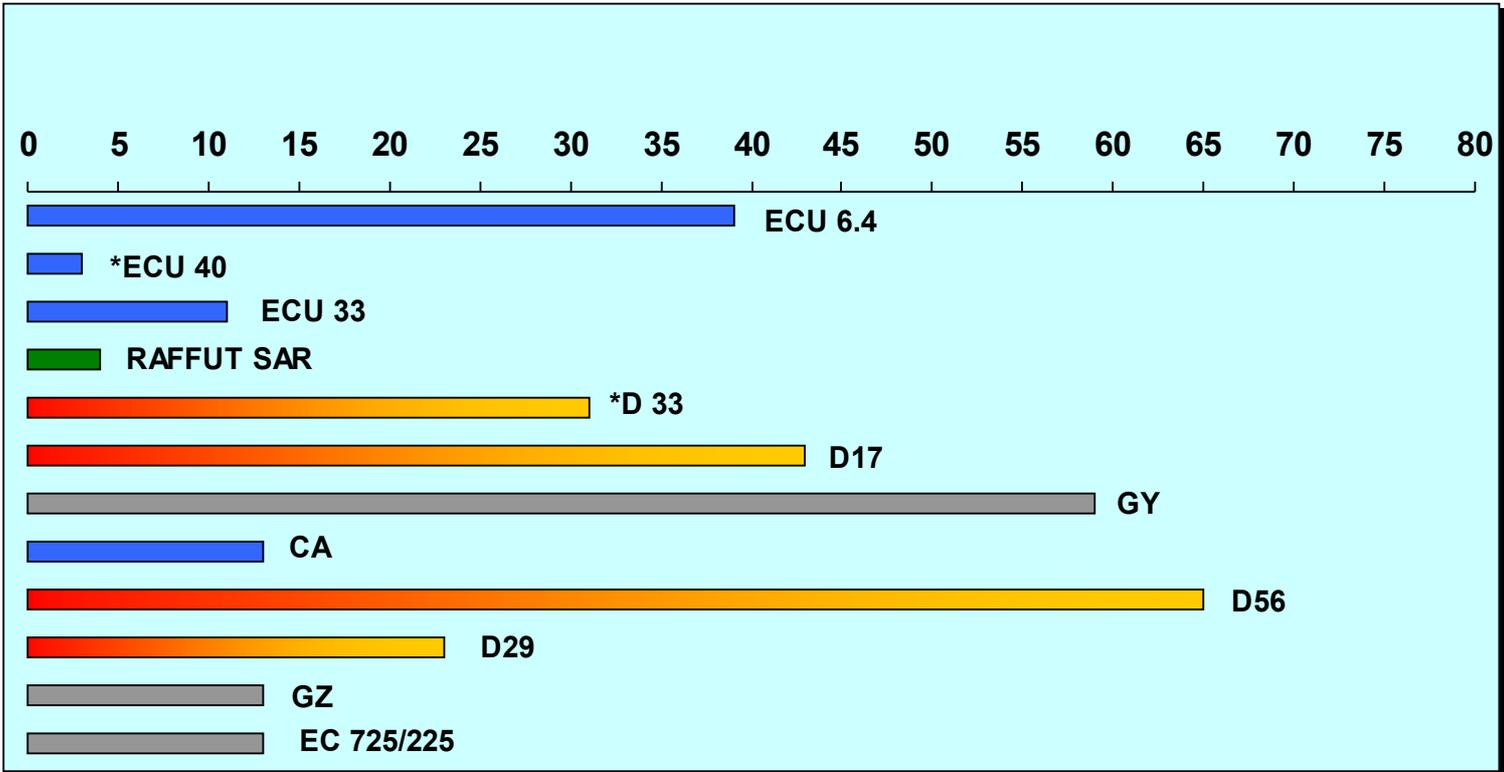
Autorités de rattachement	Nombre Interventions	Temps Interventions	% Temps
➤ Marine nationale	100	190 H 50	38,74
➤ Douanes françaises	16	60 H 43	12,32
➤ Gendarmerie nationale	69	52 H 26	10,64
➤ Sécurité civile	167	174 H 15	35,37
➤ Autres forces armées	4	9 H 07	1,85
➤ Autorités étrangères	1	3 H 54	0,79
➤ Autres	3	1 H 18	0,26
TOTAL	360	492 H 34	100,00

UTILISATION DES MOYENS AERIENS

(en temps d'utilisation)



NOMBRE DE MISE EN ŒUVRE DES HELICOPTERES



* Hélicoptères utilisés en saison estivale

- Sécurité civile
- Marine nationale
- Gendarmerie nationale
- Armée de l'air

II - SURVEILLANCE ET POLICE DE LA NAVIGATION MARITIME

Le CROSSA Etel assure une mission générale de surveillance de la navigation dans sa zone de responsabilité. Cette zone ne comportant pas de dispositif de séparation de trafic (DST), le CROSSA ne dispose pas d'équipement radar. Il ne s'agit donc pas d'un suivi et d'une surveillance des navires, mais d'une collecte d'informations fournies par les navires sur zone, les aéronefs ou les sémaphores.

Le CROSSA Etel est équipé depuis le 5 octobre 2004 de la base de données Trafic 2000 de suivi des navires et des cargaisons. Les messages de compte rendu des navires de commerce ainsi que les événements liés à la surveillance de la circulation sont entrés dans la base de données qui permet aux CROSS d'avoir une vision globale du trafic maritime.

Cette surveillance consiste à détecter puis suivre les navires présentant des avaries ou un risque pour l'environnement. A ce titre, le CROSSA ETEL est chargé de:

- recevoir les comptes rendus des navires relatifs à tous incidents et avaries.
- suivre la situation du navire lorsque le compte rendu révèle un événement à la suite duquel le navire pourrait avoir besoin d'assistance.
- la relation avec le capitaine lorsque la situation du navire nécessite des échanges d'informations.
- des liaisons entre les parties à une opération d'assistance maritime entreprise par des services privés.

Il rend compte au Préfet Maritime de l'Atlantique de tout événement de mer susceptible de créer un danger pour la navigation, le littoral ou l'environnement.

1.MISSIONS DU CROSSA ETEL

L'action du CROSSA ETEL en matière de surveillance de la navigation porte ainsi sur 3 aspects :

1.1 Traitement de l'information reçue des navires

- Déclarations reçues dans le cadre de la réglementation SURNAV (signalement obligatoire des navires avec cargaisons dangereuses et navires en avarie)
- Mise en place d'avis urgents aux navigateurs
- Information sur le transit des navires
- Demandes d'autorisation de mouillage en eaux intérieures

1.2 Traitement de l'information reçue des sémaphores

- Messages de positionnement ("LOCATOR")
- Détections de situations anormales (navires en remorque, navires stoppés, risques de collision...)

1.3 Information des autorités et organismes divers

- Direction des Affaires maritimes
- Préfecture maritime
- Services déconcentrés des affaires maritimes
- Capitaineries
- Stations de pilotage
- CROSS et M.R.C.C. étrangers
- Sémaphores

2.SYNTHESE DE L' ANNEE 2011

En matière de surveillance de la navigation, le CROSSA ETEL a traité au cours de l'année 2011 un total de **258** affaires. A ce chiffre, il convient d'ajouter l'exploitation de **1598** SURNAV et de **16** WETREP (messages envoyés par les navires pétroliers transportant des hydrocarbures lourds et s'appêtant à transiter dans la Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) bordant les côtes de l'Europe Occidentale).

Ce chiffre trouve son explication dans les préoccupations de sécurité des espaces maritimes, qu'il s'agisse de sûreté du territoire (mesures VIGIMER) ou de sécurité de la navigation (accroissement du nombre des réglementations et des obligations de suivi afférentes).

Elle conduit les équipes du CROSSA en charge des opérations de sauvetage à consacrer une part plus importante de leur vigilance et de leur temps à la surveillance des trafics maritimes.

Ces affaires de surveillance de la navigation se répartissent comme suit :

- **1598** SURNAV (1973 en 2010)
- **16** WETREP
- **19** opérations d'assistance à des navires de commerce (MAS)
- **1** événement COLDER
- **238** (305 en 2010) autorisations de mouillage

III – RECUEIL ET DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

1. RECUEIL DE L'INFORMATION NAUTIQUE

Le CROSSA ETEL participe au recueil de l'information nautique dont il a connaissance dans le cadre normal de l'exécution de ses missions. Il recueille ces informations par l'intermédiaire:

- des moyens navals et aériens concourant à l'action de l'Etat en mer qui l'informent de leurs observations
- des navires présents dans sa zone de compétence qui lui transmettent des informations

2. TRANSMISSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

Le CROSSA ETEL, destinataire d'une information nautique, la transmet à CECLANT, coordonnateur régional, sous forme de propositions d'AVURNAV : **74** ont été effectuées en 2011.

3. DIFFUSION DE L'INFORMATION NAUTIQUE

Le CROSSA ETEL participe à la diffusion des informations nautiques urgentes dans sa zone. En cas d'urgence, le CROSS peut émettre immédiatement un avertissement radio (message Sécurité) relatif à toutes les situations présentant un risque pour la navigation et reprises ou non dans un avis urgent aux navigateurs (billes de bois ou épaves à la dérive, feux éteints, remorquages en cours...).

Le CROSS contribue à la diffusion des prévisions météorologiques élaborées par Météo France, que ce soient les bulletins météorologiques réguliers ou les bulletins météorologiques spéciaux côtiers en de mauvais temps (dès que le vent établi atteint et/ou dépasse la force 7 Beaufort).

Le CROSSA assure ainsi la diffusion des bulletins météorologiques côtiers trois fois par jour sur VHF (soit **annuellement 11819 vacations**) pour la zone nord à partir des émetteurs de Penmarc'h, Groix, Saint-Nazaire, Les Sables d'Olonne, Belle-Ile, Yeu et pour la zone sud à partir des émetteurs de Chassiron, Soulac, Ferret, Contis et Biarritz.

Il convient d'ajouter à ceux-ci **283** bulletins météorologiques spéciaux (BMS) en cas de vents atteignant ou dépassant force 7, ce qui représente **11613** diffusions (**144** BMS pour la zone de Penmarc'h à l'Anse de l'Aiguillon et **139** BMS pour la zone de l'Anse de l'Aiguillon à la frontière espagnole).

Le CROSSA ETEL émet également deux bulletins météo supplémentaires par jour à l'intention des pêcheurs du bassin d'Arcachon sur les émetteurs VHF de Ferret et d'Hourtin ce qui représentent **730** diffusions dans l'année.

Par ailleurs le CROSSA ETEL met en œuvre un **système expérimental de diffusion en continu** des bulletins météorologiques côtiers (bulletins réguliers et spéciaux) sur les émetteurs d'**Etel** et de **Chassiron**, sur le **canal VHF 63**.

IV – SURVEILLANCE DES PECHES MARITIMES

1. L'ORGANISATION DU CSP ETEL

Le CROSS Atlantique possède en son sein le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) qui connaît depuis 2009 une réelle montée en puissance, tant en terme de missions que d'effectifs. Cette dynamique aboutira en 2012 avec la création d'un centre national de surveillance des pêches compétent sur l'ensemble des façades métropolitaines.

Le CSP exerce la coordination et le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens de l'État chargés de la surveillance et du contrôle des pêches maritimes. Cette mission est traditionnellement assurée pour la façade Atlantique et, dans le cadre de la création d'un centre national, pour la façade Manche Est- Mer du Nord depuis le 1^{er} juin 2011. Le CSP est compétent pour la Méditerranée depuis ce 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre des plans de déploiement conjoints (JDP : Joint Deployment Plan), le CSP assure également le contrôle opérationnel de moyens engagés dans les eaux étrangères ou internationales.

Le CSP est également centre national de surveillance des navires de pêche par satellite (FMC). A ce titre, il exerce le suivi et le contrôle de la réglementation communautaire sur la surveillance des navires de pêche par satellite (Vessel Monitoring System, VMS) et sur l'effort de pêche. Il s'assure de l'équipement des navires de pêches en journal de bord électronique (Electronic Reporting System : ERS) permettant l'accès en temps réel aux captures déclarées.

Au titre de ses missions nationales, le CSP assure la veille, la diffusion et la synthèse des réglementations nationales, communautaires et internationales. Il est le centre unique de réception des préavis de débarquement transmis aux unités de contrôle.

Enfin, dans le cadre de la réglementation pour lutter contre la pêche INN (pêche illicite, non déclarée, non réglementée), le CSP autorise les débarquements de pêche fraîche issus de navires battant pavillon d'un pays tiers. Il certifie également les captures des navires français débarquant dans des pays tiers(thoniers tropicaux exclusivement). Ce nouveau rôle dévolu au CSP impose une qualification supplémentaire des personnels et bénéficie pleinement du passage H24 du centre. Il est également point de contact unique pour toutes les unités de l'Etat qui observerait un navire classé INN en action de pêche.

Le CSP Etel est armé par 4 officiers des affaires maritimes, 17 officiers mariniers, et 3 agents des affaires maritimes (assurant respectivement le secrétariat, le contrôle croisé et l'assistance technique) répartis en 3 pôles :

➤ Le pôle réglementation:

Armé en heures ouvrables par 2 officiers mariniers, ce pôle assure une veille réglementaire exhaustive des réglementations locales, nationales et communautaires qui sont transmises à l'ensemble des services de l'État concourant au contrôle des pêches. Il réalise également des fiches d'aide au contrôle synthétiques et assure, le cas échéant, la formation et le briefing des unités.

Il organise la programmation des moyens de l'État en liaison avec leur commandant organique pour optimiser la présence à la mer. Il rédige les ordres de missions et définit les orientations de contrôle sur la base des plans de contrôles annuels, du suivi VMS et de l'ensemble des renseignements recueillis. Ce contrôle opérationnel s'accompagne d'une assistance juridique aux unités et garantit le respect de la charte de contrôle (éviter le sur-

contrôle). Ce pôle soutient le pôle opérationnel dans la gestion des JDP, des déroutements et des incidents de cohabitation.

➤ Le pôle opérationnel :

Armé par un chef de quart et un opérateur, ce pôle assure la permanence du service, le contrôle opérationnel et le ciblage au profit des moyens engagés en mission de contrôle des pêches. Il traite en temps réel les déclarations d'effort de pêche et valorise les préavis de débarquement sous l'application Trident. Il réalise également des situations VMS à destination des unités de contrôle et effectue le soutien réglementaire.

En heures ouvrables, un contrôleur des affaires maritimes assure le contrôle croisé des déclarations statistiques issues des données de captures, de vente en criée avec les données VMS et les licences et quotas détenus pour améliorer le ciblage des navires au profit des unités de contrôle.

Depuis le 1^{er} avril 2009, le CSP Etel est armé H 24. Cet armement garantit :

- La continuité des échanges avec les moyens de contrôles
- L'analyse et la transmission en temps réel aux unités des préavis de débarquement
- Le ciblage des contrôles en temps réel (les déroutements sont de plus en plus souvent la conséquence de contrôles de nuit)
- Un soutien réglementaire continu
- La gestion en temps réel des avaries VMS ainsi qu'un renforcement du suivi des avaries répétées
- Une forte plus-value dans l'exploitation des données VMS et plus particulièrement la surveillance d'activités illicites, de zones particulières, le suivi des contrats bleus ou les retours à quai sans préavis (thon rouge)
- L'exploitation des données déclaratives (suivi de quota, déclarations de transfert par exemple)

➤ Le pôle surveillance des navires de pêche par satellite :

Ce pôle assure le développement et le suivi technique de l'outil VMS et, en particulier, la montée en puissance de Poséidon (FMC 2^{ème} génération). Cette application dont les trois premiers modules sont dorénavant opérationnels (alarme, alerte et frontal) verra son achèvement en 2012 par l'intégration d'un module cartographique.

Il vérifie l'équipement et le fonctionnement des balises de l'ensemble des navires de pêche français de plus de 15 m et effectue le suivi des navires étrangers opérant dans la ZEE française. Ce pôle est chargé de l'ouverture des liaisons avec les FMC des états étrangers et les organisations régionales de pêche.

Enfin il s'assure du "loggage" et du bon fonctionnement des journaux de bord électroniques.

2. LE SUIVI VMS/ERS DES NAVIRES DE PÊCHE

2.1 Suivi VMS :

Depuis 1998, le C.R.O.S.S. Etel est le centre national de surveillance des navires de pêche par satellite (Fisheries Monitoring Centre – F.M.C.). La réglementation communautaire impose l'emport d'une balise VMS pour tous les navires de pêche de plus de 15 m (au 1^{er}

janvier 2012 la limite sera fixée à plus de 12 mètres). A ce jour, 3 opérateurs satellite équipent les navires de pêche :

Inmarsat qui a fourni jusqu'en février 2011 des balises ancienne génération mais qui n'est pas agréé pour les nouvelles générations (NG)

Kannad : agréé balises NG

CLS : agréé balises NG

Le C.S.P. Etel reçoit les informations - identification du navire, position géographique avec date et heure, cap et vitesse instantanée - transmises par la balise des navires français de par le monde toutes les heures. Les informations émises par les balises des navires étrangers fréquentant les zones économiques exclusives et les eaux territoriales françaises sont retransmises par le C.S.P. de leur pavillon ou directement par l'opérateur satellite toutes les 2 heures.

Au titre de la surveillance par satellite des navires opérant hors ZEE métropolitaine, le C.S.P. Etel suit notamment les navires français autorisés à pêcher la légine dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises, en zone C.C.A.M.L.R. (Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) ainsi que les navires français et étrangers pêchant le thon dans les eaux françaises des Iles éparses (Mayotte et canal du Mozambique). Il surveille également les navires vénézuéliens pêchant dans les eaux de la Guyane.

Il y a actuellement **802** navires français équipés VMS

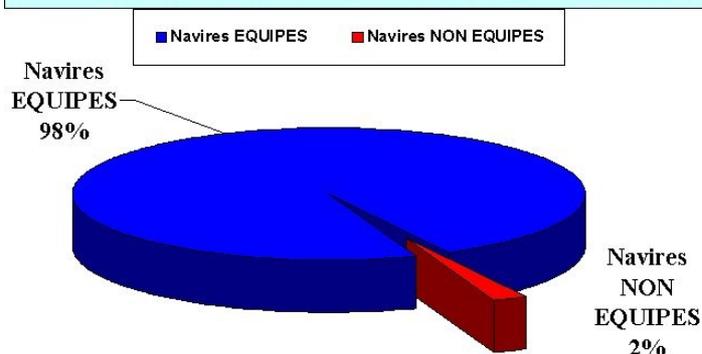
Au 31/12/11, le FMC Etel dispose de **26 liaisons** ouvertes avec d'autres centres:

- 12 États membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Suède, Portugal, Finlande, Chypre, Lituanie)
- 9 pays tiers (Norvège, Iles Féroé, Madagascar, Seychelles, Mauritanie, Mozambique Comores, Gabon, BIOT)
- 2 organisations régionales des pêches (NEAFC, NAFO).
- Joint Research Center (JRC) d'Ispra
- UE & AECG à Vigo

En phase de test :

Canada, IRD Sète et DGA (Centre d'essais des Landes)

SITUATION VMS DE LA FLOTTILLE FRANCAISE AU 31/12/2011



802 navires soumis
(régime communautaire)
97.88 % de la flotte 15 m
et plus équipée VMS

Les données VMS permettent également d'évaluer la fréquentation des eaux sous juridictions française par les navires de pêche battant pavillon étranger. L'année **2011** a été marquée par la mise en place de multiples JDP (cabillaud, pélagique, NEAFC, thon rouge...) impliquant un accroissement sensible du nombre de données traitées par le CSP :

au 1er janvier 2011

au 1er janvier 2012

Navires ayant émis une position	2996	4058
Pavillon français :	945	960
- Espagne :	456	1057
- Royaume-Uni :	627	681
- Belgique :	91	104
- Pays-Bas :	373	404
- Irlande :	35	169
- Danemark :	146	149
- Allemagne :	243	268
- Portugal :	5	12
- Norvège :	17	28
- Venezuela :	47	50
- Italie :	0	74
- Lituanie :	1	2
- Lettonie :	0	1
- Iles Féroé :	0	8
- Seychelles :	2	12
- Madagascar :	2	0
- Australie :	0	1
- Russie :	0	17
- Groënland :	0	1
- Islande :	0	4
- Grèce :	0	22

En 2011, 41 procès-verbaux ont été dressés pour des infractions relatives au VMS (contre 52 en 2010, 57 en 2009, 82 en 2008 et 167 en 2007).

RATIO PV VMS/NAVIRES SOUMIS A EMPORT DE BALISE

QUARTIER	NAVIRES	PV VMS	QUARTIER	NAVIRES	PV VMS
AC	18	2	LO	39	1
AD	1	0	LR	18	0
BA	52	0	LS	20	1
BI/AJ	4	0	MA	13	0
BL	54	2	MN/IO	14	0
BR	4	0	MT	11	2
CC	40	0	MX	24	1
CH	42	1	NO	8	0
CN	30	4	PL	21	0
CY	31	0	PV	20	2
DK	3	1	RU	19	0
DP	26	0	SB	9	0
FC	12	1	SM	15	0
FF	6	0	SN	28	3
GV	111	1	ST	78	19

2.2 Journal de bord électronique:

Le CSP est en charge du logage de chaque navire français de plus de 12 mètres nécessitant une phase de marée test avant tout passage en marée officielle. Ce passage est confirmé par l'envoi d'un certificat administratif au navire concerné.

Les navires ainsi équipés transmettent directement leur préavis de débarquement au CSP par voie électronique.

EQUIPEMENT DES NAVIRES AU 31/12/2011

SEGMENT NAVIRE	EQUIPES	MAREE OFFICIELLE	CIBLE	Taux d'équipement
+24 METRES	116	94	219	43%
15 / 24 METRES	220	128	597	22%
12 / 15 METRES	13	3	396	0.8%*

Le taux d'équipement en journal de bord électronique est de :

29% d'équipés

18% en marée officielle (équipement testé et validé par le CSP pendant une marée)

L'ensemble des données issues du VMS et du Journal de bord électronique permet au CSP d'effectuer un contrôle croisé entre les captures déclarées, la zone de pêche ainsi que les ventes sous criée.

3. GESTION DES PRÉAVIS DE DÉBARQUEMENT

Le CSP Etel est chargé de centraliser, d'exploiter et de diffuser les préavis de débarquement pour l'ensemble des ports français. Réglementairement, tout capitaine de navire battant pavillon communautaire ou de pays tiers, ainsi que tout capitaine de navire français débarquant certaines espèces sensibles, doit notifier, au moins 4 heures auparavant (72h pour les navires de pays tiers), le lieu prévu de débarquement, l'heure prévue d'arrivée ainsi que les quantités de chaque espèce à débarquer.

Après traitement par le CSP Etel, les préavis sont adressés aux services des affaires maritimes et unités de contrôle territorialement compétents. Tous les préavis sont saisis dans l'application TRIDENT. Une liste de diffusion est attachée à chaque port désigné. Les préavis de débarquement sont annoncés par courriel, télécopie et/ou SMS.

Au titre de son appui au pilotage des contrôles à la débarque, le CSP assure une valorisation des préavis reçus au profit des unités de contrôle :

Vérification du bon fonctionnement VMS
Vérification des zones fréquentées par le navire
Vérification du quota
Vérification du PPS
Vérification inscription sur une liste INN
Bilan du dernier contrôle

Bilan des préavis et certificats de capture traités par le CSP

PREAVIS 2011	MEMN	ATLAN	MED	OUTRE MER INN	TOTAL
ANCHOIS		790			790
COD 1 TONNE	155	9			164
COD 2 TONNES	42	25			67
EAUX PROFONDES	11	128			139
PELAGIQUES	113	67			180
GUYANE				415	415
MARTINIQUE				172	172
LA REUNION				58	58
MERLU 1 TONNE	2	36			38
MERLU 2 TONNES	30	596			626
COMMUNAUTAIRES	699	528			1227
NON SOUMIS	77	323			400
SOLE 1 TONNE		14			14
THON ROUGE		87	628		715
EXPORT C.CAPTURES				459	459
TOTAL	1129	2603	628	645	5464*

* 5410 en 2010

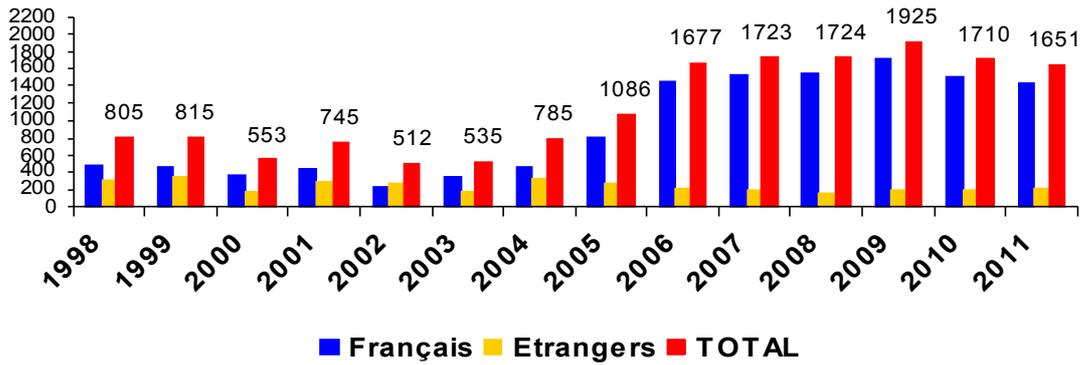
Au titre du suivi de l'effort de pêche des navires français dans la ZBS (zone biologiquement sensible située au sud et à l'ouest de l'Irlande) les opérateurs du CSP ont saisi manuellement **2551** messages d'entrée et de sortie de zone.

4. BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2011 :

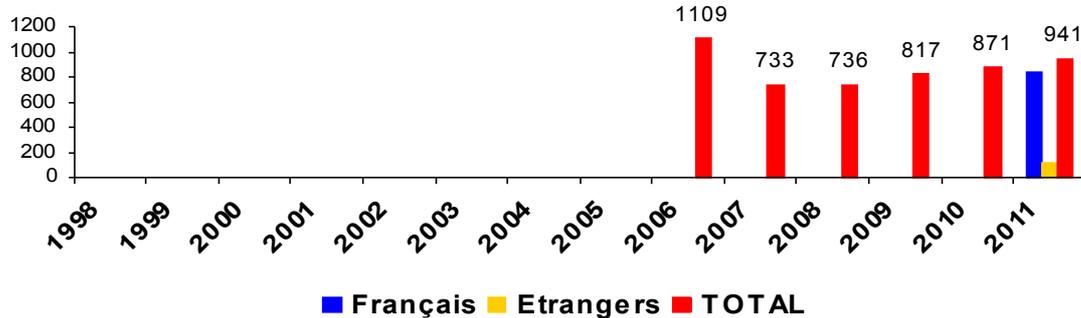
Le CSP travaille dans un cadre interministériel et assure le contrôle opérationnel de l'ensemble des moyens nautiques et aériens de l'État concourant au contrôle des pêches. Dans le cadre de sa mission de contrôleur opérationnel, le CSP Etel s'assure que les unités accordent une vigilance particulière aux points suivants :

- tailles minimales de capture et conformité des engins
- droits de pêche : détention des licences requises et respect du nombre de jours éventuellement alloués
- obligations déclaratives (tenue du logbook et respect des préavis de débarquement)
- fonctionnement de la balise VMS
- mesures spécifiques aux espèces soumises à plan de reconstitution (ex: stockage séparé, marge de tolérance)

NOMBRE DE NAVIRES CONTROLES EN MER - Façade ATI



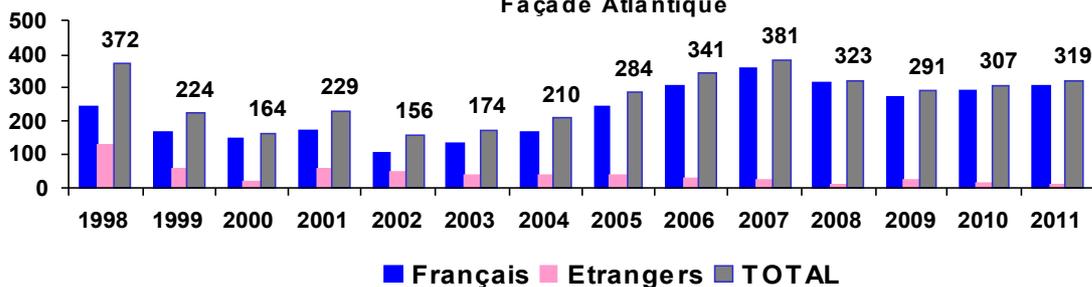
NOMBRE DE NAVIRES CONTROLES EN MER - Façade MEMN



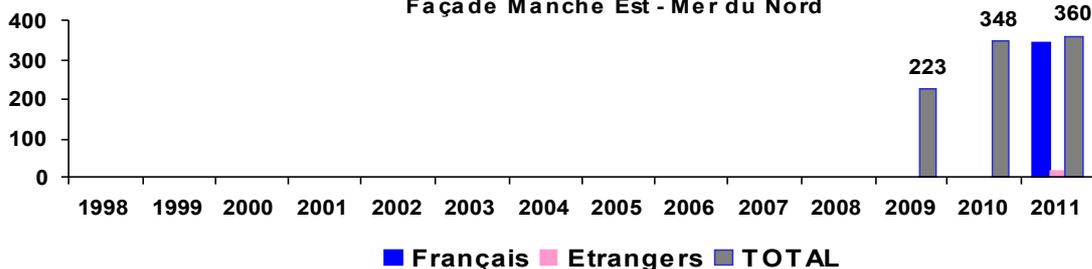
En tendance annuelle, le nombre de contrôles en mer a légèrement diminué sur la façade Atlantique entre 2010 et 2011 (-3,5 %) et sensiblement augmenté sur la façade Manche Est - Mer du Nord (+ 8 %). L'objectif du plan national de contrôle a toutefois été atteint pour chacune des deux façades :

- 941 contrôles effectués en Manche Est - Mer du Nord pour un objectif annuel de 850 contrôles
- 1651 contrôles effectués en Atlantique pour un objectif annuel de 1150 contrôles

NOMBRE DE NAVIRES EN MER PRESENTANT DES INFRACTIONS! Façade Atlantique



NOMBRE DE NAVIRES EN MER PRESENTANT DES INFRACTIONS! Façade Manche Est - Mer du Nord

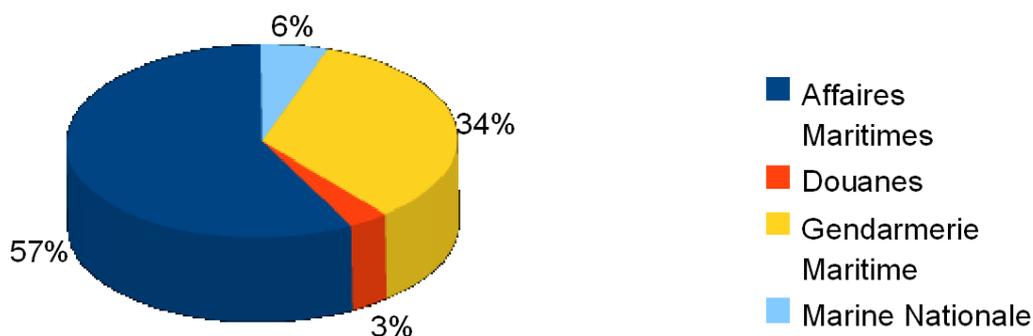


Sur la façade Manche Est-Mer du Nord, l'occurrence délictuelle a atteint 38 % en 2011 (35 % en 2010 et 27 % en 2009).

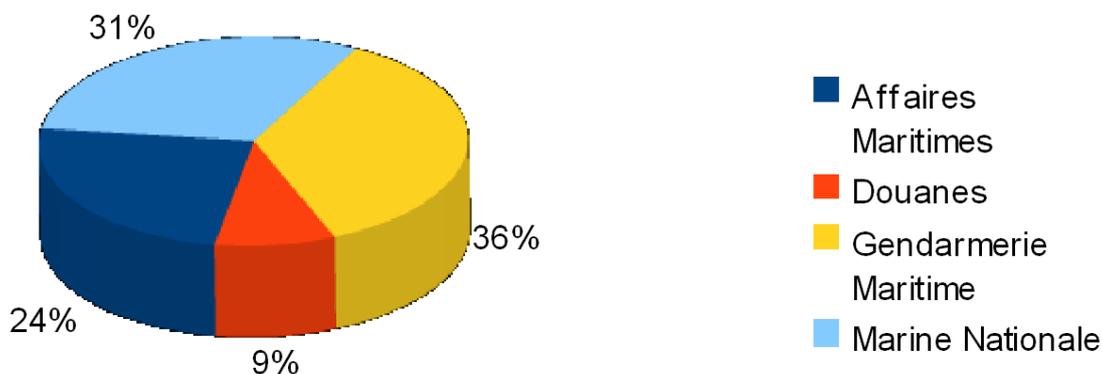
Sur la façade Atlantique, la même tendance a été observée à un niveau moins important : 19,3 % des inspections ont ainsi donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal en 2011 (17 % en 2010 et 15 % en 2009).

Les contributions des différents services de l'Etat aux actions de police des pêche (en nombre de contrôle) se répartissent comme suit :

Contrôles en mer et air - façade Atlantique 2011



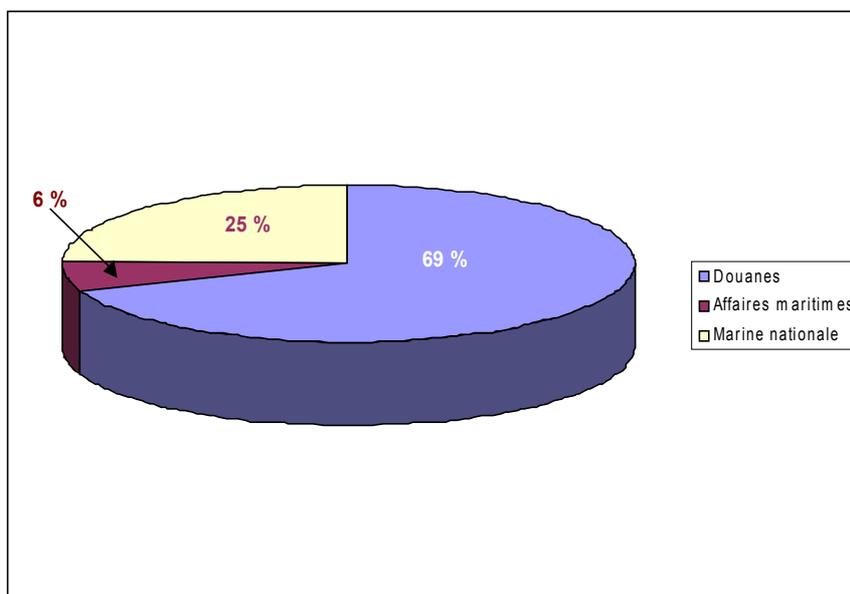
Contrôles en mer et air - façade Manche Est - Mer du Nord 2011



La fiabilité de l'outil de surveillance VMS s'appuie également sur la surveillance aérienne des flottilles. Une programmation d'un vol en moyenne par semaine dédié à la surveillance des pêche est donc mise en place. Des agents des Affaires Maritimes peuvent également participer à des vols dans le cadre de suivi particuliers de pêcheries sensibles (cas de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc).

Dans un soucis de mutualisation des missions aériennes, les aéronefs de l'Etat engagés dans des missions de surveillance maritime générale reportent également les observations de navires de pêche.

Heures de vol dédiées en 2011 à la surveillance des pêches
(façades Atlantique et Manche Est-Mer du Nord)



CONCLUSION

1. **Appréciation du directeur sur le déroulement de l'année écoulée**

2011, année de spécialisation?

Une lecture attentive de ce bilan montre qu'une des cinq missions majeures jusque là assurée par le CROSSA Etel, n'est plus mentionnée: la surveillance des pollutions. Depuis février 2011, la direction des affaires maritimes a décidé d'attribuer la coordination de cette mission à trois des cinq CROSS métropolitains. Afin d'entrer dans une logique de regroupement des compétences et de point de contact unique dans l'ensemble du ressort du préfecture maritime de l'Atlantique, c'est le CROSS Corsen qui désormais assure cette mission. Etel n'est cependant pas totalement absent du paysage: nous continuons à assurer la mise en relation des moyens de surveillance ou du navire suspecté avec Corsen que nous tenons par ailleurs informé des activités maritimes dans notre zone.

En vertu de ce même principe de spécialisation au titre de la rationalisation des ressources et compétences, 2011 a vu la concrétisation de l'extension à la zone Manche - Mer du Nord des attributions du CROSSA Etel en matière de surveillance des pêches. Le CROSSA dont la vocation est d'intégrer en son sein le futur centre national de surveillance des pêches, a ainsi bénéficié de l'arrivée de renforts et vient, au 1^{er} janvier 2012, de prendre la responsabilité de la façade méditerranéenne. Cette stimulante montée en allure a été, par ailleurs, jalonnée de rendez-vous majeurs que nous avons su honorer, tels que l'entrée en vigueur de la réglementation relative au journal de bord électronique des captures, le développement des contrôles croisés et du ciblage, ainsi que l'entrée en service des balises de suivi par satellite de nouvelle génération.

Mais il n'est pas dit que 2011 aura remis en cause le concept très français de centre opérationnel polyvalent. En particulier, cette année qui aura retrouvé une activité de sauvetage en mer conforme aux tendances antérieures, s'est achevée par deux événements d'une confondante simultanéité: l'échouement du TK BREMEN et la publication d'un texte fondateur et attendu, le décret du 30 décembre 2011 portant organisation de la surveillance de la navigation maritime, font de cette dernière mission un axe important de notre action.

2. **Perspectives pour l'année à venir**

2012 signifie tout d'abord l'entrée en service de systèmes d'exploitation et d'aides à la décision majeurs pour le CROSSA: le système POSEIDON pour le centre de surveillance des pêches sera pleinement opérationnel avec l'arrivée d'un système d'information géographique appréciable ; le service «opérations» bénéficiera pour sa part de l'installation du système MARYLIN qui permettra l'intégration en un outil unique des nombreuses données et fonctionnalités requises par la surveillance de la navigation et le sauvetage. Ces nouveaux moyens ne sont pas anodins en terme d'organisation et de qualification.

La poursuite de la montée en puissance du centre national de surveillance des pêches, l'extension des réglementations relatives aux comptes rendus électroniques et le développement de l'analyse de risque sur les pêcheries sensibles, feront de 2012 une nouvelle année de défis; année qui imposera aussi une nécessaire adaptation à l'émergence croissante de la fonction garde-côte et des aires marines protégées.

S'agissant de l'ensemble des missions du CROSS, nous devons obtenir le renouvellement de notre certification qualité ISO 9001. Enfin, nous travaillerons à la poursuite du renforcement des partenariats opérationnels et à la mise en oeuvre de notre politique d'action triennale 2011-2013 qui met l'accent sur les qualifications des personnels et l'optimisation de la conduite d'opérations.

TABLE DES MATIERES

A	Affaires maritimes	4-20	L	Loisirs nautiques	4-10	
	Aide médicale en mer	8-12		15		
	Annexes (accidents)	10				
	Apnée	16				
	Appel sélectif numérique	17-18				
	Armée de l'air	5-22				
	Avis aux navigateurs	5-25				
B	Baignade	16	M	Marine nationale	4s-19s	
	Balise de détresse	4-17-18		MAS	4-7-11s	
C	CCMM	8-19		Mémento statistique	4s	
	Chavirement	14		Météo (diffusion)	5-25	
	Commerce (navigation)	4-11		Mois (répartition)	4-7s	
	Contact CROSS	5-17		Mouillage	5-24	
	CSP	26s-35	N	NEAFC	28	
D	Débarquements	5-26s-30		Numéro téléphone CROSS	5-17	
	Décès-disparitions	4-9		O	ORGP	27
	Départements	9				
	Déroutements	27				
	Douane	4s-20s				
E	Echouement	11s	P		Panne moteur	11s-13
	Evacuations	8-12		Plaisance	4-10-13	
F	Fausse alerte	4-17		Planche à voile	15	
	Flottabilité Individuelle	14		Plan de déploiement conjoint	26	
	FMC	26s		Plongée sous-marine	9-16	
	Fusées rouges	4-18		Pollutions	35	
G	Gendarmerie nationale	4s-19s		Pompiers	4-19s	
	Gendarmerie maritime	19		Poseidon	27-35	
	Gilets de sauvetage	14		Préfet maritime	16-23	
H	Homme à la mer	14s		R	Remorquages	7-12
	Hydrocarbures	24				
I	Infractions pêche	29	S	SCMM	8-19	
	Inmarsat	17		Scooters des mers	16	
	Infractions VMS	29		Sécurité civile	5-19s	
	INN	26-30		SNSM	4s-19s	
J	Jet-ski	16		Suicides	16	
	Journal de bord électronique	26s-30-35	SURNAV (procédure)	5-23s		
K	Kite-surf	10-15	T	Thon rouge	27	
L				V	Véhicules nautiques à moteur	10-16
			VMS		5-26s	
			Voie d'eau		11s	
			VFI		14	
			Zones de compétence		6	

LISTE DE DIFFUSION

- **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**
 - *Inspection Générale des Affaires Maritimes (IGAM)*
 - *Bureau Enquête Accident (BEA) Mer*
 - *Direction des Affaires Maritimes (DAM)*
 - *Directeur*
 - *Sous-directeur de la sécurité maritime*
 - *Bureau SM1*
 - *Bureau AM1*
 - *Bureau AM3*
 - *Mission de la navigation de plaisance*
 - *E-CFDAM*
 - *Directeur*
 - *Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF)*
 - *Directeur (Centre de BONNEUIL)*
- **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - *Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)*
 - *Directeur*
 - *Bureau du contrôle des pêches*
- **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA MER - ORGANISME SECMAR**
- **REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE A L'OMI (LONDRES)**
- **AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES**
- **DIRECTIONS INTERREGIONALES DE LA MER**
 - *Nantes*
 - *Bordeaux*
- **DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DES TERRITOIRES ET DE LA MER / DELEGATIONS A LA MER ET AU LITTORAL**
 - *Finistère*
 - *Morbihan*
 - *Loire-Atlantique*
 - *Vendée*
 - *Charente Maritime*
 - *Gironde*
 - *Landes / Pyrénées – Atlantiques*
- **CENTRE RÉGIONAUX OPÉRATIONNELS DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE/MRCC**
 - *Gris-Nez*
 - *Jobourg*
 - *Corsen*
 - *La Garde*
 - *Antilles - Guyane*
 - *Réunion*
 - *Nouméa*
 - *Papeete*
- **ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL MARITIME**
 - *Lycée Professionnel Maritime de Bourcefranc*
 - *Lycée Professionnel Maritime d'Etel*
 - *Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec*
 - *Lycée Professionnel Maritime de Nantes*
 - *Lycée Professionnel Maritime des Sables d'Olonne*
 - *Lycée Professionnel Maritime de Ciboure*

- **CENTRE DE SÉCURITÉ DES NAVIRES (CSN)**
 - *Brest*
 - *Concarneau*
 - *Lorient*
 - *Saint - Nazaire*
 - *La Rochelle*
 - *Bordeaux*
- **PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE**
 - *Division Action de l'Etat en Mer (AEM)*
 - *Officier de communication régional (OCR)*
- **PRÉFECTURES DE ZONE DE DÉFENSE**
 - *COZ Ouest (Rennes)*
 - *COZ Sud Ouest (Bordeaux)*
- **PRÉFECTURE DE RÉGION**
 - *Bretagne*
 - *Pays de la Loire*
 - *Poitou-Charentes*
 - *Aquitaine*
- **PRÉFECTURES DE DÉPARTEMENT**
 - *Finistère*
 - *Morbihan*
 - *Loire-Atlantique*
 - *Vendée*
 - *Charente Maritime*
 - *Gironde*
 - *Landes*
 - *Pyrénées-Atlantiques*
- **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA DOUANE**
 - *COD Nantes*
- **MARINE NATIONALE**
 - *CECLANT/OPS*
 - *Formation Opérationnelle de Surveillance et d'Information du Territoire (FOSIT BREST)*
 - *BAN LANVEOC*
 - *Commandant*
 - *Flotille 32 F*
 - *Détachement de service public - Flotille 35 F*
 - *BAN LANN-BIHOUE*
 - *Commandant*
 - *Flotille 23 F*
 - *Flotille 24 F*
 - *Détachement de service public de LA ROCHELLE (Flotille35F)*
- **GENDARMERIE NATIONALE ET MARITIME**
 - *Région de gendarmerie Ouest*
 - *Région de gendarmerie Sud-Ouest*
 - *Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique*
 - *Groupe des formations aériennes de la gendarmerie Cazaux*
 - *Section aérienne de la gendarmerie de Saint-Nazaire*
 - *Détachement aérien de la gendarmerie de Bayonne*
- **SÉCURITÉ CIVILE (BASES HÉLIPTÈRES)**
 - *Quimper (Dragon 29)*
 - *Lorient (Dragon 56)*
 - *La Rochelle (Dragon 17)*
 - *Bordeaux (Dragon 33)*

- **SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)**
 - *Siège (Paris)*
 - *Délégués Départementaux*
 - *Finistère*
 - *Morbihan*
 - *Loire-Atlantique*
 - *Vendée*
 - *Charente Maritime*
 - *Gironde*
 - *Landes/Pyrénées-Atlantiques*
- **SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS**
 - *CODIS 29*
 - *CODIS 56*
 - *CODIS 44*
 - *CODIS 85*
 - *CODIS 17*
 - *CODIS 33*
 - *CODIS 40*
 - *CODIS 64*
- **SERVICES D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU)**
 - *CCMM/SAMU 31B*
 - *SCMM/SAMU 29*
 - *SCMM/SAMU 64*
 - *SAMU 56*
 - *SAMU 44*
 - *SAMU 85*
 - *SAMU 17*
 - *SAMU 33*
 - *SAMU 40*
- **ARMÉE DE L'AIR**
 - *Centre de Coordination et de sauvetage (RCC) de Cinq Mars La Pile*
 - *Centre de Coordination et de sauvetage (RCC) de Mont de Marsan*
- **CENTRE DE CONTRÔLE DE MISSION (FMCC) TOULOUSE**
- **CENTRE DE DOCUMENTATION DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION SUR LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX (CEDRE)**
- **CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE ET DES SPORTS NAUTIQUES (CSNPSN)**
- **INSTITUT MARITIME DE PRÉVENTION (IMP)**
- **COMITÉS RÉGIONAUX DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS (CRPMEM)**
 - *Bretagne*
 - *Pays de Loire*
 - *Poitou-Charentes*
 - *Aquitaine*
- **PRESSE ECRITE ET AUDIOVISUELLE**
 - *Le Marin*
 - *Ouest-France*
 - *Le Télégramme*
 - *Sud-Ouest*
 - *Bateaux*
 - *Voiles et Voiliers*
 - *Voile Magazine*
 - *Moteur Boat Magazine*
 - *France 3 OUEST*
 - *France Bleu Breizh Izel*
 - *Radio Alouette*
 - *Radio Sainte Anne (RCF)*